

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2008

L'an deux mille huit, le Dix Huit Février à Dix Neuf Heures cinq, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs CARVALHO, TISSIER, LETOFFE, BEURDELEY, GUILBAU, RAJAONARIVELO, SERVAIS, Mme GOUBET, MM. LESUEUR, VAST, Mmes DRELA, GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. VERRIER, M. CANSELIET (représentant M. POLLET), M. CHRETIEN, Mme FEDASZ, MM. TASSIN, FAURE, LEROY, HARISSART, GERARD, FLAMANT, M. VAN LOO (représentant M. SCHMIDT), MM. LONGUET, BEHAEGEL, DAMIEN, Mme MOENS, MM. PETRAZ, ORRIERE, Mme BEKHIEKH, Mme ZANIN (représentant M. CARDON), MM. BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, BOUVIGNIES, PILORGE, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

ETAIENT EXCUSES :

M. TOMASI, Mmes BERTRAND, KONATE-MARTIN, M. GOUPIL.

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Monsieur LEFEVRE Stéphane, Directeur Général, Mme ALMY, Rédacteur.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame GOUBET,

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

Monsieur CARVALHO, Président, met à l'approbation du Conseil Communautaire le Procès-verbal de la séance du 18 Décembre 2007.

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2007 est adopté à l'unanimité.

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur Rodolphe SELLIER qui vient de rejoindre la Communauté de Communes depuis le 2 Janvier 2008 en qualité de responsable des affaires juridiques en remplacement de Mademoiselle STANGRET de se présenter aux membres du Conseil Communautaire.



Affaires Administratives et Financières

➤ Installation d'un délégué communautaire de BAILLY

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, suite à la démission de Monsieur COSYNS, délégué titulaire représentant la commune de BAILLY, le Conseil Municipal de BAILLY a procédé à son remplacement et a désigné Monsieur LESUEUR pour siéger au sein de la Communauté de Communes des Deux Vallées.

Il convient d'installer le délégué titulaire dans ses fonctions.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce remplacement et déclare installer Monsieur Michel LESUEUR dans ses fonctions.

➤ Remplacement de Monsieur COSYNS dans les différentes commissions

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, suite à la démission de Monsieur COSYNS, il convient de pourvoir à son remplacement dans les commissions dont il était membre :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DESIGNE** Monsieur Michel LESUEUR pour siéger au sein de la Commission des Finances, de la Commission Déchets Ménager, de la Commission Tourisme et de la Commission Voirie.

➤ Compte Administratif 2007

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, pour compléter l'information des membres du Conseil Communautaire, ont été portés en section de fonctionnement - colonne "report" - les crédits correspondants soit à des opérations engagées mais non payées ou soldées au 31/12/2007, soit à des opérations non engagées en 2007 mais reconduites en 2008 pour lesquelles le Conseil Communautaire n'a pas à ouvrir de crédits nouveaux au Budget 2008 (crédits affectés). Ces crédits se trouvent repris en colonne « report » du budget 2008.

Avant de procéder au vote, le Conseil Communautaire élit Monsieur James CANSELIET pour présider la séance, Monsieur CARVALHO se retirant de la salle des débats.

Sous la présidence de Monsieur James CANSELIET, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif 2007.

Monsieur CARVALHO, après avoir réintégré la salle des débats, remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

Le Conseil Communautaire, à nouveau, sous la présidence de Monsieur CARVALHO, poursuit l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Monsieur LONGUET, délégué de MONTMACQ, arrive en cours de séance.

➤ **Compte de Gestion 2007**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, le Compte de Gestion établi par le Comptable du Trésor, relate les mêmes écritures que celles reprises dans le compte administratif 2007.

Invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte de Gestion 2007 établi par Monsieur CAVALLO, Receveur, qui relate les mêmes écritures que celles reprises dans le Compte Administratif 2007 dressé par le Président de la Communauté de Communes.

➤ **Affectation des résultats 2007**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que le Compte Administratif 2007 fait apparaître un déficit brut de la section d'investissement de 626 837,19 €. Les restes à réaliser de cette même section présentent un déficit de 49 729,24 €. Compte tenu du déficit brut, ci avant, le déficit net de la section d'investissement s'élève à 676 566,43 €.

Compte-tenu de l'excédent brut de la section de fonctionnement qui s'élève à 2 341 508,07 €, l'excédent net de clôture 2007 se trouve ainsi fixé à 1 664 941,64 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 de la façon suivante :

- solde disponible à maintenir en section de fonctionnement (inscription de la somme de 1 664 941,64 € au compte 002 - recettes de fonctionnement).

➤ **Budget Primitif 2008**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que, toutes sections confondues (investissement et fonctionnement), le budget total de la Communauté de Communes des Deux Vallées s'élève à 21 602 416,91 € pour l'année 2008, se répartissant de la manière suivante :

1. Section de Fonctionnement	10 516 678,56
2. Section d'Investissement	11 085 738,35

S'agissant des recettes de la Section de Fonctionnement, les « impôts et autres taxes » représentent 4 871 083,00 € soit près de la moitié des ressources totales de la collectivité (46,3 %), les « dotations, subventions et participations » sont stables entre 2007 et 2008. Enfin, l'excédent tiré de l'exploitation de l'exercice 2007 et repris dans le budget primitif 2008 pour un montant de 1 664 941,64 € (soit 16 % des recettes) complète les ressources escomptées pour cette année.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, ces dernières accusent une baisse réelle de l'ordre de 5 % si on neutralise le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

En effet, des dépenses moindres sont estimées sur les postes budgétaires suivants :

- contrats des déchets ménagers
- actions culturelles de l'inter territoire
- études
- reversements contrat CAF

En section d'investissement, la Communauté de Communes des Deux Vallées affiche un programme ambitieux financé en partie par de l'autofinancement (virement de 1 949 646,37 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement), des recettes exceptionnelles (vente des logements pompiers pour 1 000 000 €) et des subventions dans le cadre du contrat triennal signé avec le Conseil Général et du FRAPP avec le Conseil Régional.

Les projets d'investissement :

- la réalisation de la desserte industrielle de RIBECOURT (1^{ère} tranche pour 4 500 000 € - ouvrage d'art et remblais)
- la réalisation du point informations touristiques et culturelles à CHIRY OURSCAMP

- l'acquisition des étangs de LE PLESSIS BRION
- l'équipement de la Cité des Bateliers : ducs d'able pour amarrer la péniche en cas de crue, isolation de la péniche, renouvellement du parc matériels vidéo)
- l'étude pour le schéma de développement économique
- les équipements d'animation

La Commission des Finances et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable à ces propositions budgétaires.

Après examen détaillé des propositions budgétaires, invité par Monsieur CARVALHO, Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le budget primitif 2007 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, savoir :

➤ Section de Fonctionnement	10 516 678,56
➤ Section d'Investissement	11 085 738,35

➤ **Fiscalité 2008**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que l'équilibre du budget nécessite un produit fiscal de 4 871 083,00 €. Ce produit est obtenu sans augmentation des taux 2007.

TAXES	2007	2008
Habitation	3,86 %	3,86 %
Foncier (bâti)	8,44 %	8,44 %
Foncier (non bâti)	23,08 %	23,08 %
Professionnelle	4,40 %	4,40 %

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire pour l'année 2008 les mêmes taux qu'en 2007, savoir :

Taxe d'habitation	3,86 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23,08 %
Taxe professionnelle	4,40 %

➤ **Subventions activités sportives de haut niveau**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué à « l'Animation, Sports, Culture, Loisirs » expose, qu'en référence aux modalités d'attribution des subventions aux associations définies dans la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 Janvier 2003, il est proposé d'attribuer :

- A l'association de Cambronne Sporting Club Handball, une subvention de 1 905,00 € au titre du championnat de France 2007 des moins de 18 ans en catégorie sport collectif.
- Au Poney Club Saint Jones de MELICOCQ, une subvention de 1 905,00 € au titre de championnat de France 2007 des moins de 18 ans en catégorie sport collectif.
- A la Compagnie d'Arc de CHIRY OURSCAMP, une subvention de 200 € au titre du championnat de France 2007 en catégorie sport individuel.

La Commission Animation, Sports, Culture, Loisirs en date du 7 Novembre 2007 et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'allouer :

↳ une subvention d'un montant de 1 905 € à l'Association de CAMBRONNE Sporting Club Handball, au titre du Championnat de France 2007 des moins de 18 ans en catégorie sport collectif.

↳ une subvention d'un montant de 1 905 € au Poney Club Saint Jones de MELICOCQ, au titre du Championnat de France 2007 des moins de 18 ans en catégorie sport collectif.

↳ une subvention d'un montant de 200 € à la Compagnie d'Arc de CHIRY OURSCAMP au titre du Championnat de France 2007 en catégorie sport individuel.

➤ **Subventions diverses**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président délégué à « l'Animation, Sports, Culture, Loisirs, » soumet au Conseil Communautaire les propositions de la Commission des Finances :

→ Allouer les subventions suivantes :

Comité Oeuvres Sociales Personnel	17 413,76
FSE CES Ribécourt	2 726,19
FSE CES Thourotte	3 638,14
UNSS CES Ribécourt	1 061,69
UNSS CES Thourotte	1 288,93
Activités sport de haut niveau	10 000,00
Communes pour fêtes locales	18 400,00
Fête de la Batellerie	4 000,00
Fête du cidre	1 700,00
Foire aux vins et aux fromages	1 700,00
MJC Cambronne les Ribécourt	4 000,00
Plate Forme d'Initiative locale	20 454,00
Association Partage Travail	17 000,00
Mutuelle Interprofessionnelle Chantereine	3 479,05

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE**, d'allouer les subventions ci-dessus.

➤ **Taux de promotion – avancement de grade**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose, en son article 49 dans sa version issue de l'article 35 de la loi du 19 Février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, que :

« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire ».

La Communauté de Communes des Deux Vallées doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables », est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier de 0 à 100 % d'un grade à l'autre.

Il est proposé de retenir, pour l'ensemble des grades de la Fonction Publique Territoriale, un ratio de 100 % et de prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle des agents le justifie.

Dans sa séance du 6 Novembre 2007, le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable aux propositions des taux de promotion pour les avancements de grade.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour retenir, pour l'ensemble des grades de la Fonction Publique Territoriale, un ratio de 100 % et prononcer les avancements de grade.

FIXE au 1^{er} Janvier 2008, pour l'ensemble des grades de la Fonction Publique Territoriale, un ratio de 100 %.

➤ **Régime indemnitaire**

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'il est proposé de substituer, à compter du 1^{er} Mars 2008, au régime indemnitaire défini par les délibérations antérieures les indemnités et primes précisées en faveur des Fonctionnaires Territoriaux appartenant à la collectivité.

Cette proposition tient compte :

- de l'inscription de la totalité des primes et indemnités éligibles par les agents de la collectivité, par filière et par grade
- de l'inscription plus particulièrement de l'indemnité de remboursement des frais de transport ainsi que de l'indemnité de mission
- de l'inscription du congé paternité au titre de l'absentéisme pour l'imputation du régime indemnitaire.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire *par 42 voix pour et une abstention*, **APPROUVE** les nouveaux critères u régime indemnitaire à compter du 1^{er} Mars 2008, **PRECISE** que le montant de l'indemnité à servir à l'agent relèvera d'une décision individuelle d'attribution de Monsieur le Président.

➤ **Centre administratif : avenant n° 2 au marché ZUB**

Monsieur CARVALHO, Président, expose qu'à la demande du Maître d'Ouvrage et sur proposition du Maître d'œuvre, des modifications de prestations ont été chiffrées par l'entreprise générale ZUB pour un montant en plus value de 11 638,28 € H.T. comprenant essentiellement :

- le rajout d'équipements électriques (point d'éclairage et caméra de surveillance)
- la modification de l'accès au logement (emprise et revêtement)
- l'évacuation de terre végétale derrière le logement
- la mise en œuvre d'un enduit décoratif sur l'ensemble des murs bétons des bureaux

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la passation d'un avenant au marché pour un montant de 11 636,28 € H.T.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à *l'unanimité*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant au marché pour un montant de 11 636,28 Euros avec l'Entreprise ZUB et tous documents s'y rapportant.

Animation – Loisirs

➤ **Organisation des CLSH et du dispositif Cite et Sports**

Monsieur RAJAONARIVELO, Vice-Président délégué à « la Jeunesse – Petite Enfance », expose que, sur proposition de la Commission, le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la reconduction du dispositif Cite et Sports pendant les vacances scolaires d'été et des CLSH pendant les vacances d'été, d'automne et de printemps.

Il a également émis un avis favorable pour le recrutement du personnel d'encadrement, la signature des conventions d'occupations de locaux et sur l'organisation générale dans les mêmes formes que les années précédentes.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** :

→ de reconduire en 2008 le dispositif Cite et Sports » qui offre aux adolescents de 13 à 18 ans de multiples activités sportives et de loisirs avec la participation financière des communes.

→ l'organisation des centres de loisirs sans hébergement pour accueillir des enfants de 4 ans révolus à 16 ans et pour organiser des activités spécifiques pour les adolescents de 13 à 18 ans des communes de la Communauté de Communes des Deux Vallées : BAILLY, MAREST SUR MATZ, LONGUEIL-ANNEL, SAINT LEGER AUX BOIS et MELICOCQ.

→ de recruter, pour le fonctionnement des centres de loisirs et des activités d'été :

↳ 70 animateurs pour les CLSH

↳ 10 animateurs pour le dispositif Cite et Sports

FIXE la rémunération de ces agents conformément à la réglementation en vigueur et par référence aux grilles indiciaires de la filière animation de la Fonction Publique,

Tourisme – Cité des Bateliers

Fête du Nautisme : tarifs réduits

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au « Tourisme », expose que, comme l'an passé, il est proposé de réitérer un tarif réduit pour la Cité des Bateliers à l'occasion de la Fête du Nautisme, à savoir :

- 3,80 € au lieu de 5,30 € pour les adultes
- 2,30 € au lieu de 3,10 € pour les enfants

La Fête du Nautisme est un évènement d'envergure nationale qui avait rencontré un franc succès l'année passée. Cette année, cette manifestation se déroulera en même temps que l'Oise verte et bleue et la nuit des Musées le samedi 17 et le dimanche 18 Mai 2008.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **FIXE** à 3,80 € le tarif entrée pour les adultes et à 2,30 € le tarif entrée pour les enfants à la Cité des Bateliers à l'occasion de la Fête du Nautisme.

➤ **Club inter entreprises : tarifs réduits**

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au « Tourisme », expose qu'il est proposé d'appliquer un tarif réduit de 3,80 € au lieu de 5,30 € par adulte pour la Cité des Bateliers sur présentation de la carte « club inter entreprises » pour l'adhérent et sa famille.

En contrepartie, le Club inter entreprises s'engage à référencer l'adresse de la Cité des Bateliers auprès de toutes les entreprises adhérentes par le biais de son guide privilège annuel.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

DECIDE d'appliquer un tarif réduit de 3,80 € par adulte pour la Cité des Bateliers sur présentation de la carte « club inter entreprises » pour l'adhérent et sa famille.

➤ **Convention avec VNF**

Madame GOUBET, Vice-Présidente déléguée au « Tourisme », expose qu'afin d'améliorer l'amarrage de la péniche « Le Frécynet » stationné sur la rivière d'Oise canalisée, en rive droite, commune de LONGUEIL-ANNEL, la Communauté de Communes des Deux Vallées a décidé de faire installer deux « ducs d'albe » dans la rivière. Ce dispositif doit faire l'objet d'une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial donnant lieu au paiement d'une redevance annuelle au profit de Voie Navigable de France pour un montant de 105,94 €.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec VNF pour un montant de 105,94 € et tous documents s'y rapportant

Développement Economique

➤ **Convention avec RFF**

Monsieur LETOFFE, Vice Président délégué « au Développement Economique » expose qu'il est proposé de conventionner avec Réseaux Ferrés de France pour la fourniture d'une prestation ponctuelle concernant la construction d'un pont route sur la ligne CREIL – JEUMONT sur la commune de RIBECOURT.

Cette convention d'un montant maximal de 200 000 € comprendrait :

- la réalisation d'une prestation intellectuelle : gestion de projets, de main d'œuvre (surveillance et protection des installations ferroviaires pendant les travaux)
- la réalisation des travaux pour un montant d'environ 120 000 €, dont 50 000 € concernerait la dépose de voie tiroir auxquels se rajouteraient les travaux concernant les caténaires, l'assainissement, le reprofilage des talus de la plate forme ferroviaire et la mise en place de clôtures.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec RFF et tous documents s'y rapportant

Déchets ménagers

➤ **Marché de collecte et tri des déchets ménagers**

Monsieur TISSIER, Vice-Président délégué à « l'Environnement », expose que, suite à l'annulation de la procédure d'appel d'offres du marché de collecte et tri des déchets ménagers, il est proposé de reconduire le marché de collecte et marché de tri des déchets ménagers pour une durée de 4 mois afin de relancer une nouvelle procédure.

Invité à se prononcer, à l'unanimité, le Conseil Communautaire **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés correspondants pour une durée de 4 mois de collecte et de tri des déchets ménagers et tous documents s'y rapportant Communautaire

Questions diverses : informations

Monsieur le Président informe l'assemblée du suivi des différents dossiers portés par la Communauté de Communes :

➤ **Desserte industrielle**

- Réalisation des études topographiques et géotechniques
- Constitution de réserves foncières : négociation d'achat de terres agricoles ou échange (conventionnement avec la SAFER)
- Planification des travaux : lancement d'un premier marché de travaux « ouvrage d'art et remblais » pour un commencement début juin 2008

➤ **Point informations touristiques**

- Réalisation des études géotechniques
- Déviation des réseaux (eau, électricité, téléphone) pour alimenter la propriété privée limitrophe (3^{ème} semaine de février)
- Démolition de l'ancienne école -1^{ère} semaine de mars)

➤ **Transport à la demande**

- Choix du prestataire pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre du transport à la demande : Groupement ITER/ACTRAM/ROUGE 032
Durée étude : 6 mois
Coût étude : 13 973 € H.T.

➤ **Etangs LE PLESSIS BRION**

- Projet de conventionnement avec le conservatoire de sites naturels de Picardie dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'une maîtrise d'œuvre pour la gestion du site.

